



Herbicide PP-2525

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

Numéro de la demande : 2016-2185
Demande : Demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit - Mélanges en cuve)
Produit : Herbicide PP-2525
Numéro d'homologation : 29261
Matière active (m.a.) : Thifensulfuron-méthyl / tribenuron-méthyl [MMM / MEX]
Numéro de document de l'ARLA : 2675634

Contexte

L'herbicide PP-2525 contient 25 % p/p dans chacun, soit le thifensulfuron-méthyl et le tribénuron-méthyl (herbicide du groupe 2). Il est homologué comme herbicide de postlevée sélectif pour la suppression et la répression des mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé (de printemps, d'hiver et dur), d'orge de printemps et d'avoine sans culture-abri de légumineuses ou de graminées, ainsi que dans certaines cultures de graminées destinées à la production de fourrage et de semences. Pour obtenir des précisions concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande a pour objet de modifier l'homologation de l'herbicide PP-2525 afin d'inclure les mélanges en cuve suivants :

1. L'herbicide PP-2525 (15 g m.a./ha) + l'herbicide Perimeter II (70 g m.a./ha) + le MCPA ester (280 g e.a./ha) comme traitement de postlevée sur le blé (blé de printemps, blé dur et blé d'hiver) et l'orge de printemps cultivé dans tout le Canada.
2. L'herbicide PP-2525 (15 g m.a./ha) + l'herbicide DuPont Predicade Grass (5 g m.a./ha) + l'herbicide Perimeter II (70 g m.a./ha) + le MCPA ester (280 g e.a./ha) comme traitement de postlevée sur le blé (blé de printemps, blé dur et blé d'hiver) cultivé dans toute la région canadienne des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique.

Évaluation des propriétés chimiques et des effets sur la santé et l'environnement

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, celles-ci n'ayant pas été modifiées. Aucune évaluation des effets sur la santé ni sur l'environnement n'est requise, car le profil d'emploi, notamment les cultures hôtes, les doses et les délais d'application des produits composant le mélange, demeure inchangé.

Évaluation de la valeur

Les nouveaux mélanges en cuve fourniront aux producteurs céréaliers de tout le Canada de nouvelles options de lutte contre les mauvaises herbes à feuilles larges, ou tant contre les mauvaises herbes à feuilles larges que les graminées nuisibles, et ce, d'un seul coup, ce qui fournira aussi de multiples modes d'action qui peuvent aider la gestion de la résistance des mauvaises herbes.

Étant donné que ces deux mélanges en cuve n'introduiront pas de nouveau mode d'emploi qui n'apparaissent actuellement pas sur les étiquettes des herbicides PP-2525 et DuPont Predicade Grass, l'ajout de ces deux mélanges en cuve à l'étiquette de l'herbicide PP-2525 peut être justifié sans avoir à fournir de renseignements ou de données supplémentaires sur la valeur, conformément aux *Lignes directrices sur la valeur – Nouveaux produits phytosanitaires et modification des étiquettes* (http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/alt_formats/pdf/pubs/pest/pol-guide/value-guide-valeur/guide-valeur-fra.pdf) publiées en avril 2016.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation en objet et juge que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide PP-2525 de manière à ajouter de nouvelles combinaisons de mélanges en cuve avec l'herbicide Perimeter II + MCPA ester ± l'herbicide DuPont Predicade Grass, pour la lutte contre les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées nuisibles.

Références

Numéro de document de l'ARLA

Références

2635205	2016, Rationale to Support the Tankmix of PP-2525 Herbicide + DuPont Predicade Grass + Perimeter II Herbicide + MCPA Ester, DACO: 10.1,10.2
2636691	2016, Rationale to Support the Tankmix of PP-2525 Herbicide + Perimeter II Herbicide + MCPA Ester, DACO: 10.1,10.2

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.